NATIONS UNIES **E**

Conseil Economique et Social

Distr.
GÉNÉRALE

TRADE/WP.6/2002/10
8 octobre 2002

ANGLAIS ET FRANÇAIS
SEULEMENT

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE,
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE

Groupe de travail des politiques d'harmonisation
technique et de normalisation
Douzième session, 28-30 octobre 2002
Point 8 a) de l'ordre du jour provisoire

ÉVALUATION DE LA CONFORMITE

Principes de l'Évaluation de la Conformité
Nouvelles définitions sur la vase d'une approche fonctionnelle

Le présent document a été soumis par M. Lucien Tronel, Rapporteur pour l'évaluation de la conformité. Ce document contient des propositions d'action par le Groupe de Travail

Ce document est présenté pour information, discussion et décision (vois page 5). Il est reproduit dans la forme reçue par le secrétariat.

GE.02-32699

Principes de l'Évaluation de la Conformité
Nouvelles définitions sur la vase d'une approche fonctionnelle

Histoire de l'engagement de la CEE-ONU dans les termes et définitions relatives à la normalisation et aux activités connexes

1. Le premier jeu de termes généraux concernant la normalisation et la certification a été élaboré par la CEE-ONU principalement pour faciliter les travaux de la Commission Economique pour l'Europe en vue de supprimer les obstacles aux échanges internationaux dus au manque d'harmonisation des normes ou aux défaillances dans l'application de celles-ci. A cette époque, la CEE-ONU était active grâce à son Groupe des hauts fonctionnaires responsables de la normalisation, créé en 1970. La CEE-ONU reconnut qu'il était d'une importance considérable que l'harmonisation des définitions soit assurée au niveau international et en conséquence exprima le vœu que les organisations internationales concernées - dans leurs activités se rapportant aux définitions - puissent prendre ces définitions en considération.

2. Après approbation à la fois par l'ISO et la CEE-ONU, la première série fut publiée comme Guide 2 : 1976 ISO/CEE-ONU. L'ISO considérait que la publication de ces définitions faciliterait la création d'un langage commun entre l'ISO et les organisations intergouvernementales, aussi bien qu'entre les membres de l'ISO et les officiels gouvernementaux, même si quelques définitions pourraient ne pas répondre complètement aux exigences de la technologie de la normalisation.

3. Dans ce contexte, le WP.6 a un service à fournir et une fonction à remplir vis à vis de l'OMC pour l'application de l'accord OTC. Cette fonction de la CEE-ONU, qui avait été reconnue par l'Accord du GATT sur les Obstacles Techniques au Commerce, est actuellement définie dans l'article 1, paragraphe 1.1, de l'Accord OTC de l'OMC qui stipule que *« les termes généraux relatifs à la normalisation et aux procédures d'évaluation de la conformité auront normalement le sens qui leur est donné dans le système des Nations unies et par les organismes internationaux à activités normatives…»*

Du Guide 2 ISO/CEI à l'ISO/CEI 17000

4. Lorsque, en avril 1996, la CEE-ONU décida de transformer le Groupe des hauts fonctionnaires responsables de la normalisation, en Groupe de Travail des politiques de normalisation, le Guide 2 ISO/CEI en était à sa 6ème édition (1991) qui incorporait des amendements en réponse aux demandes du GATT et de la CEE-ONU. Son application mis en évidence l'importance croissante de l'évaluation de la conformité, bien au delà des activités initiales de certification, et conduit à la 7ème édition (1996) du Guide 2 ISO/CEI approuvée par le WP.6 (voir la « Recommandation J » dans la publication des recommandations CEE-ONU sur les Politiques de Normalisation).

5. Bien que l'édition de 1996 du Guide 2 incorporait des changements importants, les utilisateurs n'étaient pas tous totalement satisfaits. Les utilisateurs ont besoin d'un langage clair et cohérent, compréhensible par des personnes ayant une expérience limitée de l'évaluation de la conformité, sans biais culturel ou linguistique et facilement traduisible. Les utilisateurs ont également besoin d'un pont central donnant un accès facile à tous les concepts, termes et définitions utilisés dans le domaine de l'évaluation de la conformité.

6. Ayant également à l'esprit l'extension des activités d'évaluation de la conformité couvertes par les nouvelles normes préparées par l'ISO/CASCO et le besoin de leur coordination, l'ISO et la CEI décidèrent de transférer la révision des clauses 12 à 17 du Guide 2 relatives à l'évaluation de la conformité dans la préparation d'une norme nouvelle séparée et spécifique, la future ISO/CEI 17 000.

7. Le projet est actuellement au stade de 2ème projet de comité (CD2 1700) sur lequel les commentaires du WP.6 seraient les bienvenus.

CD 2 17000 Évaluation de la conformité - Vocabulaire général et description fonctionnelle

8. En juillet 20002 un deuxième projet de Comité de l'ISO/CEI 17000 a été diffusé pour consultation sous le titre Evaluation de la conformité - Vocabulaire général et description fonctionnelle. Cette norme internationale spécifiera les termes généraux et définitions relatifs à l'évaluation de la conformité, y compris l'accréditation des organismes d'évaluation de la conformité, et à l'utilisation de l'évaluation de la conformité pour faciliter le commerce. Une description fonctionnelle de l'évaluation de la conformité est incluse sous forme d'annexe informative, comme aide complémentaire à la compréhension mutuelle, dans des environnements aussi bien volontaires que réglementés, entre les utilisateurs de l'évaluation de la conformité, les organismes d'évaluation de la conformité et leurs organismes d'accréditation.

9. Comme base commune pour la préparation et la maintenance de toutes normes ou guides relatives aux activités d'évaluation de la conformité, l'ISO/CEI 17000 est destinée à offrir un cadre cohérent au sein duquel des concepts plus spécifiques peuvent être définis de façon appropriée et exprimés par des termes les plus appropriés. Elle n'est pas destinée à fournir un vocabulaire pour tous les concepts qu'il pourrait être nécessaire d'utiliser pour décrire des activités particulières d'évaluation de la conformité. Des termes et définitions ne sont donnés que lorsque le concept défini ne serait pas compréhensible par l'usage général du terme ou lorsqu'une définition normalisées n'est pas applicable.

10. L'évaluation de la conformité est définie comme une activité qui fournit une démonstration que des exigences spécifiées relatives à un produit, processus, système, personne ou organisme sont satisfaites. Cela couvre des activités telles que l'étalonnage, les essais, l'inspection et la certification, aussi bien que l'accréditation des organismes d'évaluation de la conformité.

11. L'expression 'objet de l'évaluation de la conformité' est utilisée dans le CD 2 17000 pour recouvrir le produit processus, système, personne ou organisme auquel les exigences spécifiées s'appliquent, à la place de 'produit, processus, service' expression adoptée dans le Guide 2 pour couvrir un sujet de normalisation au sens général. Des termes complémentaires ont des définitions empruntées ou adaptées de l'ISO 9000 :2000 'Systèmes de management de la qualité - Principes essentiels et vocabulaire' ; par exemple 'produit' qui indique les services comme l'une des quatre catégories génériques de produits.

Mise en œuvre de l'approche fonctionnelle

12. L'ISO/CASCO WG 5 avait été réactivé pour commencer le travail sur l'ISO/CEI 17000 au moment ou l'étude d'une 'approche fonctionnelle' était sur le point de s'achever, comme principal résultat du rapport du Groupe joint ISO/CASCO et CEN/CENELEC TC 1, créé en 1997 pour rechercher une amélioration possible des normes de la série EN 45000 et des Guides ISO/CEI correspondants (en incluant aussi maintenant les normes internationales ISO pertinentes .Ce rapport a pris en compte des propositions qui reflètent les fonctions des processus d'évaluation de la conformité plutôt que la structure des organismes concernés.

13. L'approche fonctionnelle préconisée dans ce rapport a depuis été adoptée par l'ISO/CASCO et développée par le WG 5 pour décrire l'évaluation de la conformité et structurer son vocabulaire. L'évaluation de la conformité est expliquée comme une série de trois fonctions : sélection, détermination, et revue et attestation - ensemble d'activités orientées pour satisfaire un besoin, ou une demande, de démonstration que des exigences spécifiées sont satisfaites. Cela peut inclure une surveillance, définie comme une itération systématique d'activités d'évaluation de la conformité comme base du maintien de la validité de l'affirmation résultant de l'attestation (voir diagramme en annexe).

14. Des définitions sont prévues pour des évaluations de la conformité par première partie, seconde partie et tierce partie, sur la base des définitions pour 'fournisseur' et 'utilisateur' en appui dans ce contexte. La déclaration du fournisseur, comme 'attestation par une première partie' est distincte de la certification, attestation par une tierce partie relative à des produits, processus, systèmes ou personnes'. L'accréditation (des organismes d'évaluation de la conformité) est alors distinguée comme une 'attestation par tierce partie relative à des organismes d'évaluation de la conformité, complétée par une note indiquant quelle reconnaissance l'accréditation exprime.

Consultation du WP.6 sur le CD 2 17000

15. Le CASCO WG 5 se réunit à nouveau le 5 novembre 2002 pour examiner les résultats de la consultation sur le second projet, et il est espéré cette fois, que grâce aux commentaires reçus, un projet de Norme Internationale(DIS) soit préparé.

16. La CEE-ONU a toujours joué un rôle important dans la conception et la promotion de définitions harmonisées dans le domaine de l'évaluation de la conformité. Au stade présent du projet de nouvelle norme destinée à remplacer les clauses 12 à 17 du Guide 2:1996 ISO/CEI approuvé par le WP.6, des commentaires venant du WP.6 arriveraient juste à temps et seraient très bien accueillis par le CASCO WG 5 en charge du projet.

Conclusions:

17. Quelques actions pourraient être utiles avant la session d'octobre du WP.6 et le rapporteur recommande que :

- Les délégations n'ayant pas eu l'opportunité d'étudier le projet existant en temps utile(le vote formel de l'enquête CASCO se termine le 12 septembre 2002), puisent fournir à leurs membres du CASCO, avant la prochaine réunion du WG 5 (5 novembre 2002), leurs commentaires essentiels sur le présent projet .

- Les délégations ayant des objections majeures au contenu du CD2 17000 devraient en informer également, dès que possible, le secrétariat/rapporteur , de façon à ce que leurs points de vue puissent être examinés par le WP.6 durant sa session d'octobre 2002 et que si possible des positions communes soient définies.

Actions proposées par le Rapporteur

Le WP:6 est invité à :

(a) noter ce rapport;

(b) inviter les délégations à fournir leurs commentaires sur le projet présent et le futur projet de norme ISO/CEI 17000 via leurs comités nationaux de l'ISO CASCO, afin de prendre ainsi en compte que , pour les travaux du CASCO, la canalisation des vues des cercles nationaux intéressés , y compris celles des autorités réglementaires, est de la responsabilité s des membres du CASCO.

(c) définir ce que le secrétariat/rapporteur devrait faire de tout commentaire reçu (input pour le travail en cours de l' ISO/CASCO WG 5 etc.);

(d) demander au secrétariat/rapporteur de revenir avec le texte final de la norme ISO/IEC 1700 standard en vue de son adoption par le WP.6;

(e) inviter les délégations à fournir tout commentaire qu'il pourraient avoir sur les autres parties des définitions dans le guide 2 :1996 ISO/CEI.

* * * * * *

Annexe

DIAGRAMME SUR L'APPROCHE FONCTIONNELLE DE L'ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ

BESOIN DE DÉMONTRER QUE DES EXIGENCES SPÉCIFIÉES SONT SATISFAITES

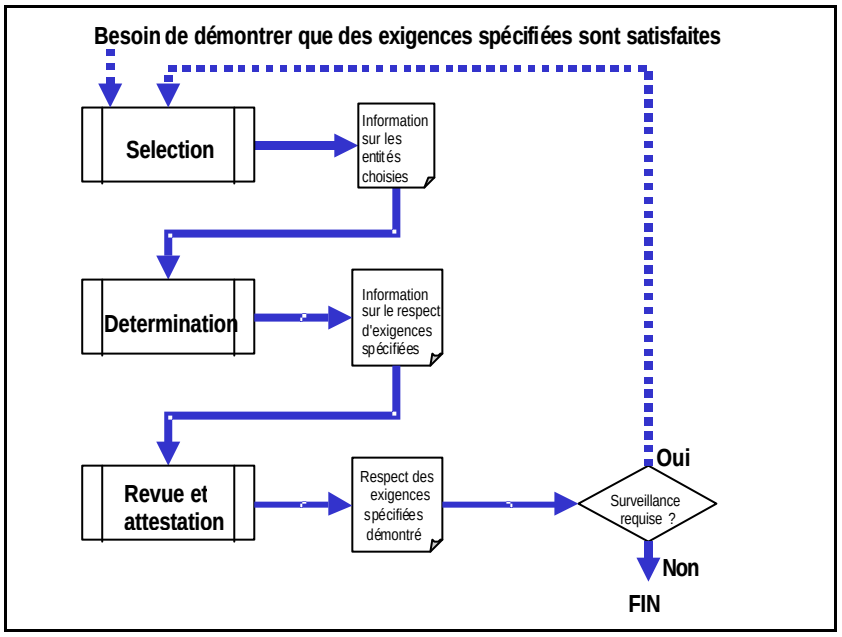

Dans le diagramme ci-dessus la forme suivante

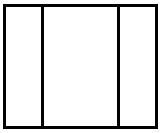

représente une fonction d'évaluation de la conformité. Dans chaque fonction, les activités spécifiques peuvent varier d'un type d'évaluation de la conformité à un autre, sur la base des besoins des utilisateurs, de la nature des exigences spécifiées et de l'objet de l'évaluation de la conformité considéré.

Dans le diagramme ci-dessus la forme suivante

représente les résultats d'une fonction qui sont également les données d'entrée de la fonction suivante. La nature des résultats varie en fonction des activités spécifiques qui ont été entreprises.

Les flèches pleines relient les fonctions d'évaluation de la conformité à leurs entrants/sortants.

Les flèches en pointillé expriment les besoins/demandes d'évaluation de la conformité .

* * * *